



## **Préavis au Conseil communal**

---

CISTEP - Adoption des comptes 2025

---

### **Assainissement**

M. le Municipal Roland Perrin

Préavis n° 14/2026 adopté par la Municipalité le 13.04.2026

## Table des matières

<b>1</b>	<b>Objet du préavis .....</b>	<b>2</b>
<b>2</b>	<b>Schéma des flux financiers .....</b>	<b>2</b>
<b>3</b>	<b>Comptes 2025 (selon la clé de répartition de la CISTEP) .....</b>	<b>3</b>
<b>4</b>	<b>Conclusion .....</b>	<b>4</b>

### **1 Objet du préavis**

La « Convention intercommunale relative à l'exploitation de la station d'épuration des eaux usées et de traitement des boues de l'agglomération lausannoise – STEP de Vidy » stipule :

#### **Article 9 : Budget et comptes**

*La CISTEP approuve préalablement, à la majorité des membres présents, le budget, les comptes et la répartition des frais d'entretien et d'exploitation ; elle peut requérir toutes les explications qui lui paraissent nécessaires.*

*Si la CISTEP refuse leur approbation, elle communique par écrit les motifs à la Commune de Lausanne ; à défaut d'accord, la Commune de Lausanne doit requérir la constitution du Tribunal arbitral prévu à l'article 12 de la présente convention.*

*Le budget, les comptes et la répartition des frais sont transmis aux Municipalités des communes membres. Ils doivent être adoptés par la majorité des Conseils communaux.*

Le présent préavis a pour objet l'adoption des comptes 2025 de la CISTEP.

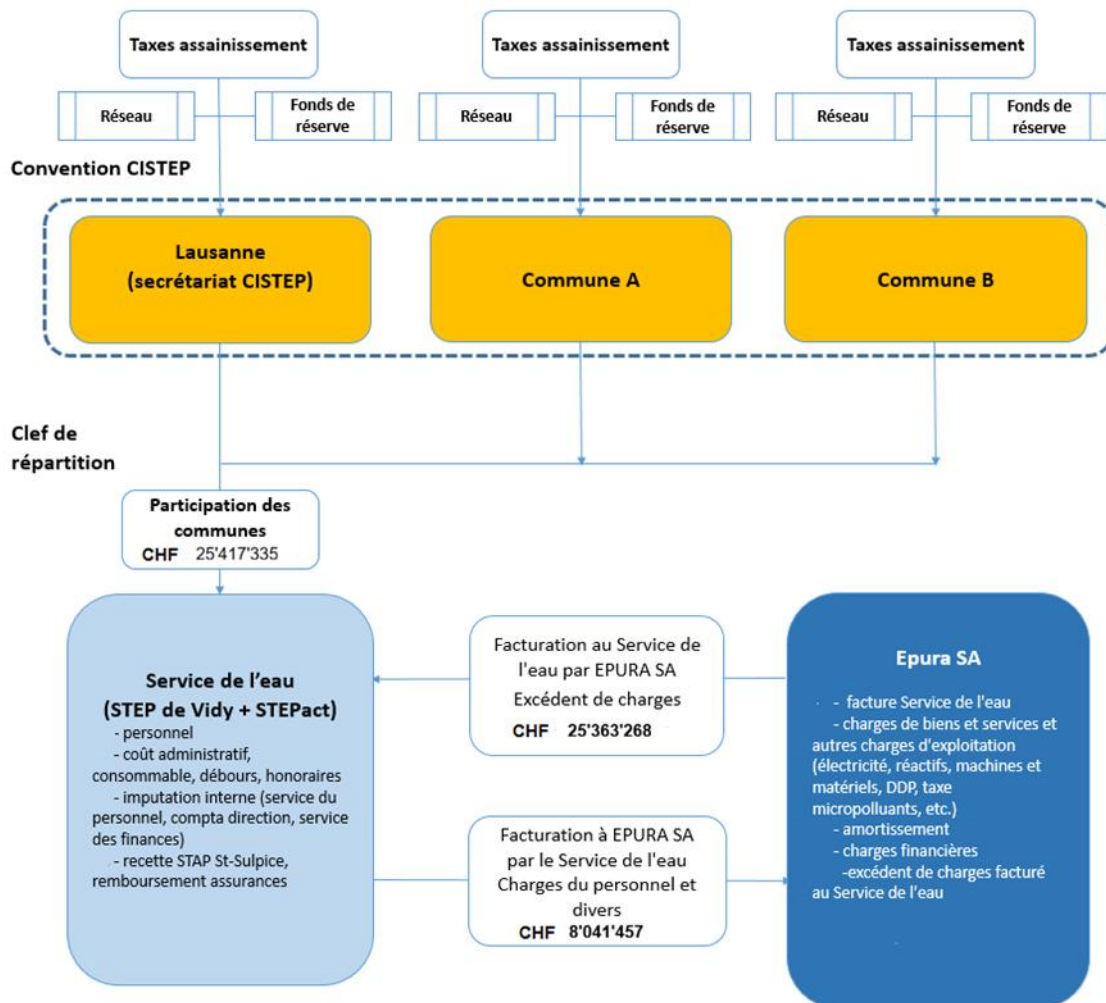
### **2 Schéma des flux financiers**

Le schéma à la page suivante montre les flux financiers pour le calcul de la participation des communes à la CISTEP.

Le Service de l'eau de Lausanne facture les charges du personnel, les prestations et travaux de tiers, ainsi que les charges d'administration et d'informatique à EPURA SA.

EPURA SA facture l'excédent de charges au Service de l'eau.

L'excédent de charges de la CISTEP est facturé aux communes selon la clé de répartition de la CISTEP.



### 3 Comptes 2025 (selon la clé de répartition de la CISTEP)

Les comptes d'EPURA et de la CISTEP figurent en annexe, de même que le graphique de l'évolution du coût de revient.

Les comptes 2025 de la CISTEP sont inférieurs au budget 2025 en raison du report de la mise en service du traitement biologique à cause de difficultés techniques liées aux tuyauteries et à la serrurerie.

Le montant à charge de la Commune d'Épalinges est de CHF 884'183.-, alors que le montant budgété était de CHF 1'037'000.-.

Le montant facturé par la CISTEP à Épalinges en 2024 était de CHF 1'009'560.80. L'écart avec la facture de 2025 est principalement dû à la consommation d'eau qui est passée de 631'256 m<sup>3</sup> en 2024 à 589'160 m<sup>3</sup> en 2025, et à la charge nette par m<sup>3</sup> qui est passée de 1.322 en 2024 à 1.221 en 2025.

Les surfaces imputables sont passées de 199.37 ha en 2024 à 197.01 ha en 2025.

#### **4 Conclusion**

Au vu de ce qui précède, la Municipalité demande au Conseil communal de bien vouloir prendre la décision suivante :

#### **LE CONSEIL COMMUNAL D'ÉPALINGES**

- vu le préavis n° 14/2026 de la Municipalité du 13.04.2026 ;
- entendu le rapport de la commission nommée pour examiner ce dossier, incluant les conclusions du rapport de la commission des finances ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;


#### **décide**

1. d'accepter ce préavis tel que présenté ;
2. d'adopter les comptes 2025 de la CISTEP.

Au nom de la Municipalité

Le Syndic  
  
Alain Monod



Le Secrétaire municipal  
  
Damien Bally

Annexes :

1. Comptes 2025 de la CISTEP ;
2. Procès-verbal de l'assemblée générale de la CISTEP du 11 mars 2025.

**STATION D'ÉPURATION DES EAUX USÉES  
ET DE TRAITEMENT DES BOUES  
DE L'AGGLOMÉRATION LAUSANNOISE  
(STEP de Vidy)**

**COMPTES DE L'EXERCICE 2025**

Comprenant :

1. Comptes d'Epura SA 2025 (résumé)
2. Comptes d'exploitation CISTEP 2025
3. Répartition des charges totales nettes 2025
4. Graphique évolution coût de revient épuration

mars 2026

## COMPTES DE L'EXERCICE 2025 (REMIS À LA CISTEP)

	Budget 2025	Comptes 2025	Comptes 2024	Renseignements sur les comptes 2025
<b>3</b>	<b>34'822'080</b>	<b>30'364'214</b>	<b>30'887'872</b>	
30*	34'525'480	29'988'332	30'236'762	
				Augmentation des quantités de boues reçues des autres STEP.
	3'681'200	4'625'064	4'253'026	Revenus tirés de la vente de biométhane supérieurs aux prévisions budgétaires. Ventes de chaleur au réseau CAD plus importantes que celles prévues au budget.
	<b>30'844'280</b>	<b>25'363'268</b>	<b>25'983'735</b>	
31.1	273'000	351'904	627'509	
	270'000	163'341	167'101	Rétrocession en fonction de la quantité de gaz consommé en 2024.
		183'442	459'753	La subvention ASIG (aide à l'injection pour la production de bio-méthane) n'avait pas été budgétée en raison de l'incertitude entourant son obtention.
		5'121	655	Aucun sinistre enregistré en 2025.
31.2	23'600	23'977	23'600	Revenus liés à la location des toitures pour l'installation d'antennes de téléphonie mobile et d'équipements photovoltaïques.
<b>4, 5, 6, 8</b>	<b>34'822'080</b>	<b>30'364'214</b>	<b>30'887'872</b>	
<b>4</b>	<b>9'790'380</b>	<b>8'228'102</b>	<b>8'826'771</b>	
40	2'969'530	2'476'375	2'742'473	Dépenses variables selon les achats réalisés durant l'exercice.
41*	1'015'900	776'348	472'745	Report des dépenses liées aux frais de laboratoire et à l'assistance à l'exploitation du bâtiment de traitement biologique qui n'a pas été mis en exploitation.
42	4'829'500	3'973'334	4'492'354	Dépenses influencées par la situation du marché de l'énergie et le bâtiment de traitement biologique qui n'a pas été mis en exploitation.
43	851'450	910'522	1'029'184	Coûts dépendant de la quantité de boues incinérées, générant davantage de cendres à mettre en décharge.
44	124'000	91'523	90'016	En fonction des achats effectués durant l'année.
<b>5</b>	<b>9'119'600</b>	<b>7'745'521</b>	<b>7'409'009</b>	
50*	8'938'500	7'596'831	7'262'944	Montant des salaires à l'exploitation de la STEP et aux projets refacturés par le Service de l'eau à Epora SA. L'effectif atteint 50,5 EPT au 31.12.2025 (contre 58,4 EPT au 31.12.2024).
51*	181'100	148'690	146'065	En fonction du nombre d'EPT.

# COMPTES DE L'EXERCICE 2025 (REMIS À LA CISTEP)

		Renseignements sur les comptes 2025	
	Budget 2025	Comptes 2025	Comptes 2024
<b>6</b>	<b>Autres charges d'exploitation</b>	<b>15'912'100</b>	<b>14'561'922</b>
60*	Charges d'entretien, réparations, remplacement	1'679'100	1'830'095
61	Charges de locaux	119'000	59'647
62	Assurances-choses	116'400	99'393
63	Droits, taxes et autorisations <i>Taxe micropolluants</i>	3'222'600 2'475'000	3'095'225 2'356'488
64*	Charges d'administration et d'informatique	511'800	484'886
65	Autres charges d'exploitation	1'500	282
67	Amortissement des immobilisations	5'721'700	5'913'116
68	Charges et produits exceptionnels		1'250
69*	Charges et produits financiers	4'540'000	3'073'703
<b>8</b>	<b>Résultats extraordinaires et hors exploitation</b>	<b>-171'331</b>	<b>-68'827</b>
85.1	Charges hors période		137'887
85.2	Produits hors période	-171'331	-206'713
			Les revenus issus de la vente du bio-méthane en 2024 ont été sous-estimés. Les intérêts du cautionnement de la Ville de Lausanne en 2024 ont été surestimés. Régularisation d'une indemnité de sinistre reçue en 2025.
<b>*</b>	<b>Montant total des prestations facturées par le service de l'eau et ventilées sur les comptes marqués d'un *</b>	<b>9'408'300</b>	<b>7'723'939</b>
30*	Vente de prestations	-4'085	Taxe CO <sub>2</sub> .
41*	Prestations et travaux de tiers	165'796	Prestations transverses refacturées par le Service des finances de la commune de Lausanne.
50*	Charges de personnel	8'918'500	7'262'944 Refacturation des salaires du personnel du Service de l'eau, incluant l'équipe d'exploitation, les fonctions transversales, l'équipe de projet ainsi que l'administration d'Epora SA, moins le remboursement d'assurances.
51*	Autres charges de personnel	139'000	113'055 Prestations transverses Service du personnel Ville de Lausanne (87'870.-), formation du personnel (35'700.-), cours de cariste (600.-), repas fin année Service de l'eau (1'817.-) y compris un remboursement de formation (-4'421.-).
60*	Charges d'entretien, réparations, remplacement	204	231 Divers travaux de réparation sur les équipements.
64*	Charges d'administration et d'informatique	159'800	160'221 Prestations transverses du Secrétariat général de la direction sécurité et économie pour la tenue de la comptabilité ( 159'800.-) et divers frais (1'364.-) et différences d'arrondi (-19.-).
69*	Autres produits financiers		-12

# 1 COMPTE D'EXPLOITATION

	Comptes 2025		Budget 2025		Comptes 2024		
	Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus	
Totaux	33'499'559	33'499'559	40'389'980	40'389'980	33'893'728	33'893'728	Renseignements complémentaires
301 Traitements	6'261'233		7'395'500		6'075'635		Salaires bruts du personnel d'exploitation de la STEP ainsi que du personnel administratif et des projets d'Epura SA.
303 Cotisations AVS et AC	561'928		606'000		545'739		
304 Cotisations à la caisse de pensions	774'820		893'500		751'149		
305 Assurance de personnes	31'111		33'500		29'922		En fonction des primes de la SUVA, calculées selon les corps de métier.
306 Autres frais de transport	651				1'136		
309 Frais de formation professionnelle	35'700		36'100		30'524		Formation dans les domaines de la sécurité, électricité, certification exploitants de STEP et automation des processus.
311 Achats de mobilier, matériel, machines et véhicules	713				673		
315 Entretien de vélos et vélos électriques	204						
317 Déplacements, débours, dédommagements	1'817		2'600		1'239		
318 Autres prestations de tiers	25'410'643		30'995'180		26'029'536		Repas du Service de l'eau.
318900 Prestations facturées par Epura SA	25'363'268		30'844'280		25'983'735		Prestations facturées par Epura SA.
318500 Divers	47'375		150'900		45'800		Dépenses relatives au PREE Chamberonne (46'375.-) et indemnité présidence CISTEP 2025 (1'000.-).
319 Impôts, taxes, cotisation et frais divers	275				183		
390.1 Imputations internes Epura	414'066		427'600		427'992		Prestations transversales de la Ville facturées à Epura : service des finances (165'796.-), service du personnel (87'870.-), tenue de la comptabilité par le Secrétariat général de la direction de la sécurité et de l'économie (159'800.-) et cours de cariste (600.-) .
390.2 Imputations internes CISTEP	6'400						Prestations transversales de la Ville facturées à la CISTEP : audit CFL
435 Prestations facturées à Epura SA		8'041'457		9'408'300		7'723'939	Salaires et charges de personnel (301+303+304+305+309+317-436 =7'629'927.-) et autres prestations facturées par le Service de l'eau (390.1+306+311+315-441-arroundi (19.-) = 411'530.-)
436 Dédommagements de tiers		36'682		10'000		140'241	En fonction des remboursements des assurances, APG, AI, SUVA, autres (32'261.-) et remboursement d'une formation (4'421.-)
439 Autres recettes		-		-		12	
441 Part à des recettes cantonales		4'085					Part à la taxe CO2
452 Participation des communes aux charges		25'417'335		30'971'680		26'029'536	318900+318500+319+390.2+arroundi (17.-)
452XXX Participation des communes aux charges		10'429'862		13'256'100		11'204'702	
452XXX Participation de Lausanne aux charges		14'987'473		17'715'580		14'824'834	

$$\begin{array}{r}
 \boxed{\phantom{000000}} = \boxed{\phantom{000000}} + \boxed{\phantom{000000}} - \boxed{\phantom{000000}} - \boxed{\phantom{000000}} - \boxed{\phantom{000000}} \\
 \phantom{000000} = \phantom{000000} + \phantom{000000} - \phantom{000000} - \phantom{000000} - \text{arrondi}(19.-)
 \end{array}$$

## 2 RÉPARTITION DES CHARGES TOTALES NETTES

Méthode de calcul	CHF HT		CHF HT	
	Comptes 2025	Budget 2025	Comptes 2024	Comptes 2024
a Participation des communes aux charges	25'417'335	30'971'680	26'029'536	CHF HT
b Surface des parcelles imputables	2'278	2'564	2'438	ha
c Charge nette par ha	500	500	500	CHF HT
d Part surface imputable	1'139'241	1'281'802	1'219'197	CHF HT
e Montant à répartir	24'278'094	29'689'878	24'810'338	CHF HT
f Consommations d'eau	19'882'038	19'851'091	18'773'848	m3
g Charge nette par m3	1.221	1.496	1.322	CHF HT

Commune	m3	ha	CHF HT		CHF TTC		CHF HT		
			Consommations d'eau	Surface des parcelles imputables	Montant à répartir à raison de 1,221 CHF/m3	Part surface imputable à raison de 500 CHF/ha	Comptes 2025	TVA 2025	Comptes 2025
Bussigny	748'433	12.680	913'917	6'340	920'257	74'541	994'798	978'200	945'735
Chavannes-près-Renens	602'996	41.300	736'323	20'650	756'973	61'315	818'287	946'600	714'444
Cheseaux	350'831	12.975	428'402	6'488	434'890	35'226	470'116	550'200	465'334
Crissier (réduit B. Braun + Tuileries)	912'008	15.577	1'113'659	7'789	1'121'448	90'837	1'212'285	1'240'500	1'126'666
Ecublens	903'017	48.334	1'102'680	24'167	1'126'847	91'275	1'218'122	1'545'600	1'131'674
Epalinges	589'160	197.007	719'427	98'503	817'931	66'252	884'183	1'037'000	933'914
Jouxens-Mézery	102'654	3.534	125'352	1'767	127'119	10'297	137'415	210'700	176'595
Lausanne (réduit Tridel)	11'738'917	1'306.000	14'334'473	653'000	14'987'473	1'213'985	16'201'458	17'715'580	14'824'834
Le Mont sur Lausanne	783'686	192.697	956'964	96'349	1'053'313	85'318	1'138'631	1'365'700	1'175'474
Morrens	1'975	0.000	2'412	0	2'412	195	2'607	3'200	2'455
Prilly	925'137	211.087	1'129'691	105'544	1'235'235	100'054	1'335'289	1'642'300	1'374'350
Pully	95'767	24.975	116'942	12'488	129'429	10'484	139'913	149'000	132'823
Renens (réduit Nébuleuse)	1'396'657	180.768	1'705'468	90'384	1'795'852	145'464	1'941'316	2'380'800	2'016'951
Romanel sur Lausanne	297'437	25.483	363'202	12'742	375'944	30'451	406'396	483'000	379'359
Saint-Sulpice	349'466	3.027	426'735	1'514	428'249	34'688	462'937	598'100	522'306
Villars-Ste-Croix	83'897	3.037	102'447	1'519	103'966	8'421	112'387	125'200	106'623
<b>Total</b>	<b>19'882'038</b>	<b>2'278.482</b>	<b>24'278'094</b>	<b>1'139'241</b>	<b>25'417'335</b>	<b>2'058'804</b>	<b>27'476'139</b>	<b>30'971'680</b>	<b>26'029'536</b>

d + e

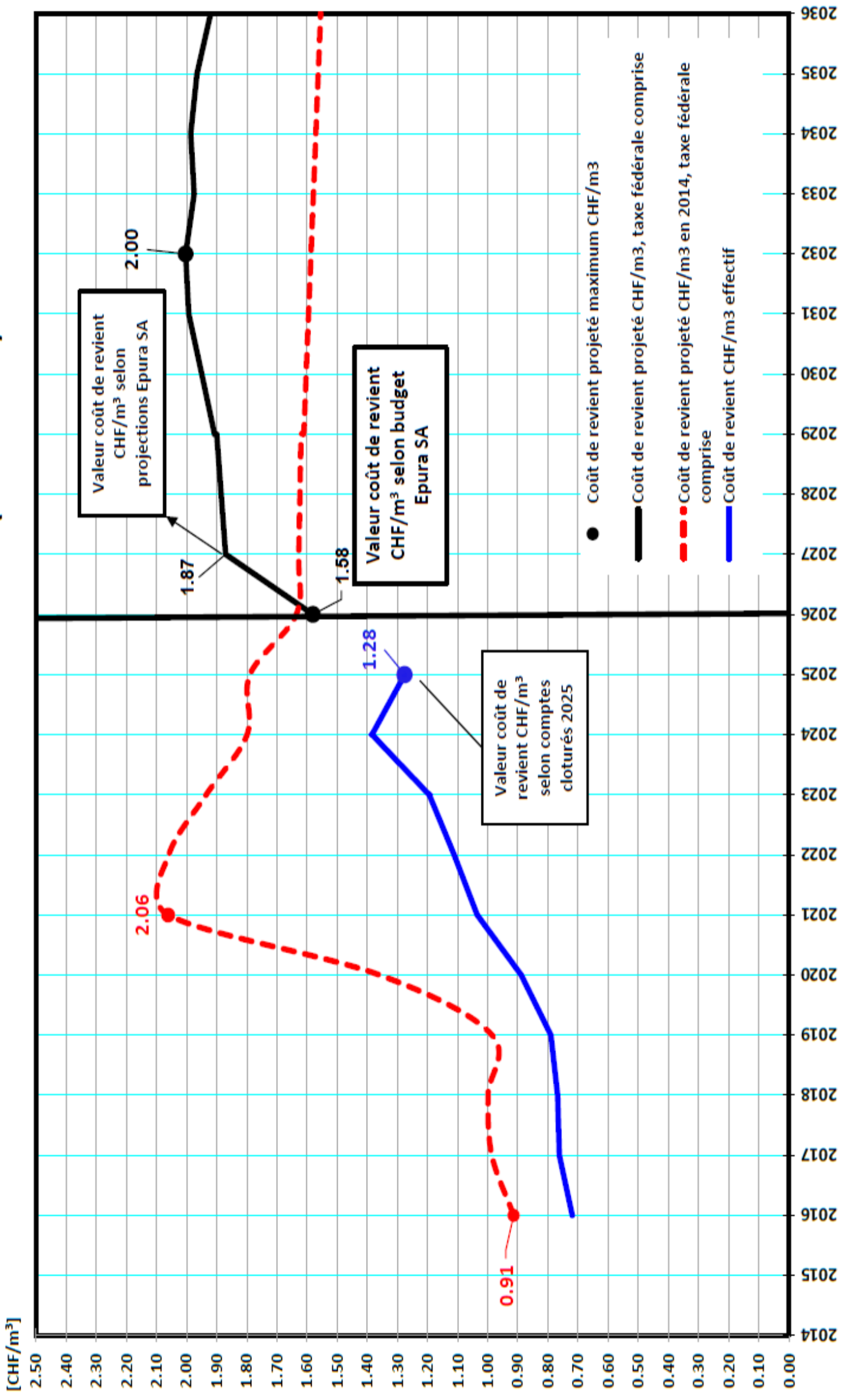
d

e

b

f

# EVOLUTION DU COÛT DE REVIENT (2014-2036)



p. a. Service de l'eau  
Rue de Genève 36  
Case postale 7416  
1001 Lausanne  
☎ 021/315 85 30

**PROCÈS-VERBAL N° 121 DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 11 MARS 2026**

**PRÉSIDENTE**

M. Danièle PETOUD Conseillère municipale à Ecublens

**PRÉSENT·E·S**

M. Thierry AUBERSON	Conseiller municipal à Cheseaux-sur-Lausanne
Mme Nathalie JATON	Conseillère municipale à Crissier
M. Francis TOLEDANO	Chef du Service infrastructures à Crissier
M. Roland PERRIN	Conseiller municipal à Epalinges
Mme Nadège LONGCHAMP	Conseillère municipale au Mont-sur-Lausanne
M. Marc ZOLLIKER	Conseiller municipal à Pully
Mme Tinetta MAYSTRE	Conseillère municipale à Renens
M. Blaise JAUNIN	Conseiller municipal à Romanel-sur-Lausanne
Mme Corinne WILLI	Conseillère municipale à Saint-Sulpice
M. Nicola CASSETTA	Conseiller municipal à Villars-Sainte-Croix
M. Gregor MAURER	Directeur Epura S.A., Lausanne
M. Fabrice GREMION	Responsable financier, Epura S.A.
M. Guillermo GRUNAUER	Chef d'usine, STEP, Service de l'eau
M. Jean-Marie BUCHILLY	Chef division I&RC, Service de l'eau
Mme Monika KORZENIEWSKA	Responsable financière, Service de l'eau
M. Pasquale GIORDANO	Chef division P&E, Service de l'eau

**EXCUSÉ·E·S**

Mme Catherine CALANTZIS ROBERT	Conseillère municipale à Bussigny
M. Jean CEPPI	Conseiller municipal à Chavannes-près-Renens
M. Marco BARALDINI	Conseiller municipal à Bousens
Commune de Jouxrens-Mézery	
M. Pierre-Antoine HILDBRAND	Conseiller municipal à Lausanne
M. Frédéric STAEHLI	Conseiller municipal à Morrens
Mme Rebecca JOLY	Conseillère municipale à Prilly
M. Sébastien APOTHELOZ	Chef du Service de l'eau, Lausanne

**ABSENT·E·S**

-

**PROCÈS-VERBAL**

Mme Isabelle BURG Y Adjointe administrative du Service de l'eau, Lausanne

**DISTRIBUTION**

Participant·e·s, excusé·e·s

## ORDRE DU JOUR

1. Salutations
2. Adoption du procès-verbal de la séance n°120 du 17 septembre 2025 (transmis le 25 septembre 2025)
3. Rapport sur l'exercice 2025
4. Comptes de l'exercice 2025
5. Avancement des projets STEPact, LI3
6. Etat d'avancement du projet AGEV
7. Groupe de travail technique « comptage et facturation de l'épuration sans fourniture d'eau potable »
8. Date et lieu de la prochaine assemblée
9. Divers

### **1. SALUTATIONS**

*Mme Petoud* ouvre l'assemblée générale à la STEP. Elle excuse *Mme Calantzis Robert et MM. Apothéloz et Hildbrand* occupés avec la grosse fuite survenue dans la journée à Bussigny, ainsi que *Mme Joly, MM. Ceppi, Staehli* et la commune de Jouxens-Mézery.

Est-ce que l'ordre du jour appelle une modification ? Ce n'est pas le cas.

### **2. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE NO 120 DU 17 SEPTEMBRE 2025**

Le PV est approuvé à l'unanimité et avec remerciements à son auteure.

### **3. RAPPORT SUR L'EXERCICE 2025**

*Mme Petoud* passe la parole à *M. Grunauer* pour présenter les chiffres et faits marquants (dias n°5 à 17).

- Volumes reçus, traités et déversés (en millions de m<sup>3</sup>) dia n°5 : le chiffre est à peu près semblable à celui de 2024 avec des déversements en augmentation suite à de fortes pluies ponctuelles.
- Equivalents habitants (EH) / habitants raccordés dia n°6 : la valeur d'EH est très variable et résulte d'un calcul entre la charge polluante et la volumétrie en entrée de STEP. Pour ce qui est des habitants raccordés, la diminution observée s'explique par une modification dans la manière de comptabiliser les résidences secondaires, qui ont été enlevées du calcul pour Lausanne.
- Résidus reçus, extraits et évacués (en tonnes) dia n°7 : les dépotages liquides sont en baisse par rapport à 2024, mais ce chiffre est dépendant des activités des différentes entreprises. *Mme Jaton* demande à quoi correspond le chiffre des WCs chimiques. *M. Grunauer* explique qu'il s'agit des toilettes utilisées dans les festivals et les chantiers et que les volumes livrés varient selon les années.
- Concentrations en sortie de STEP dia n°8 : les valeurs sont relativement similaires à 2024. Celle du phosphore se trouve largement en-dessous de la limite fixée par l'OEaux suite au surdosage de chlorure ferrique pour atténuer l'absence de traitement biologique. Pour ce qui est des matières en suspension, elle dépasse légèrement la limite, et quant à la DCO et la DBO5, les valeurs obtenues sont très largement au-dessus des normes à cause de l'absence de traitement biologique.
- Taux d'abattement de pollution dia n°9 : ce sont les mêmes chiffres que sur la dia précédente, présentés sous forme de pourcent d'abattement de la pollution.
- Incinération des boues d'épuration (en tonnes) dia n°10 : ce chiffre est très variable : la production propre reste relativement stable, la variation étant constituée par les apports extérieurs. On a régulièrement des sollicitations de la part des périmètres valaisans et fribourgeois. *Mme Maystre* demande ce que sont les litières. *M. Grunauer*

répond qu'il s'agit de litières pour chats, amenées par des entreprises de collecte. Le gros provient du refuge situé sur les hauts de Lausanne.

- Bilan de matières à la STEP en 2025 dia n°11 : cela résume les dias précédentes sous forme de schéma.
- Consommation annuelle de gaz dia n°12 : malgré la vétusté du four on est sur un bon trend. Il y a en général 2 arrêts du four prévus dans l'année : l'un pour la révision annuelle qui interviendra cette année le 12 mars, et l'autre à l'automne, afin de refaire les stocks de boues, pour assurer l'approvisionnement de chaleur dans le réseau du CAD pendant l'hiver.
- Chaleur et biométhane produits (MWh) dia n°13 : on a eu une production record de biogaz en 2025.
- Electricité consommée (MWh) dia n°14 : ça se maintient en attendant la mise en service de la nouvelle biologie.
- Bilan énergétique de la STEP en 2025 dia n°15 : à nouveau, cela représente le contenu des dias précédentes sous une forme graphique. *M. Maurer* fait remarquer que pour l'instant, la STEP produit plus qu'elle ne consomme.
- Traitement des fumées dia n°16 : toutes ces valeurs sont communiquées trimestriellement à la DGE qui nous a mis en demeure de construire un nouveau four. On espère pouvoir tenir le délai.
- Faits marquants 2025 dia n°17 : ce sont des faits déjà mentionnés lors de l'AG d'automne, il n'y a rien eu de marquant depuis.

*Mme Petoud* précise qu'il s'agit du résumé de ce qui est inscrit dans le rapport d'activité demande s'il y a d'autres questions concernant le rapport d'activité. Ce n'est pas le cas.

#### 4. COMPTES DE L'EXERCICE 2025

*Mme Petoud* profite du sujet pour présenter *M. Gremion*, nouveau responsable financier d'Epura qui a remplacé *M. Dupré*. Elle fait remarquer que l'exercice a été bon concernant la vente d'énergie, et que, parmi les éléments impactants, la biologie n'a pas pu être mise en service. Elle passe la parole à *M. Maurer* pour qu'il puisse s'expliquer sur ce dernier point.

*M. Maurer* rappelle qu'il avait annoncé lors de l'AG d'automne le report de la mise en service de la biologie et que le budget 2026 avait déjà été adapté dans ce sens. Cela se remarque dans le fait qu'il n'y a pas eu de changement significatif entre les montants des comptes de 2024 et ceux de 2025. Les 4.5 millions d'écart entre le budget et les comptes 2025 sont dus à la biologie qui n'a pas été mise en service en 2025 ; on devrait retrouver un écart similaire entre le budget 2026 et les comptes de 2026.

Le traitement biologique n'a pas été mis en service à cause de difficultés techniques liées aux tuyauteries et à la serrurerie, et sont le fait d'un seul prestataire. Les défauts ont été constatés avant réception et reconnus par l'entreprise, mais cette dernière peine à porter des corrections. *Mme Willi* demande de quelle entreprise il s'agit. *M. Maurer* répond qu'il s'agit du consortium Suez-Techfina, également adjudicataire de l'étape de traitement des micropolluants. Tous les autres corps de métier ont terminé leurs travaux et les contrôles ont été effectués. La direction d'Epura est très fâchée avec le prestataire et a envoyé moult courriers recommandés, effectué des retenues de garanties et exigé des garanties supplémentaires. Il a également demandé le changement du responsable du projet sur place : ce dernier est arrivé à mi-janvier et pour l'instant donne satisfaction. On a reçu un plan de rectification qui permettrait de penser que le bâtiment pourrait être réceptionné à sec en septembre, cependant *M. Maurer* n'y croit pas. Il continue d'exercer une pression pour obtenir une mise en conformité la plus rapide possible. La DGE est au courant de la situation et a effectué une visite informelle la semaine dernière. On ne va pas transiger sur le fait qu'il doit y avoir une mise en conformité de l'installation avant la mise en service. Les coûts associés sont non négligeables puisque le chantier a dû rester ouvert pour un unique prestataire. Ceux-là seront refacturés au prestataire, de même que les autres charges, notamment les produits chimiques supplémentaires qui permettent de booster le traitement actuel.

*M. Cassetta* relève que cette entreprise est également adjudicataire du traitement des micropolluants. Est-ce qu'on va la garder ? *M. Maurer* explique qu'une discussion est ouverte avec un juriste et le prestataire. Dans le cadre des marchés publics il est dit qu'il est possible de révoquer le marché si l'entreprise est réputée non fiable, ce qui est le cas ici.

*Mme Maystre* remercie pour ces explications, elle connaît ce genre de situations. Elle s'inquiète plus de l'aspect pollutif de la situation. Que pense-t-on faire à ce sujet ? *M. Maurer* répond que les mesures de contrôle de l'état sanitaire de l'eau des plages et zones de baignades ont été intensifiées en augmentant les prélèvements mais qu'on n'a rien vu d'inquiétant. En outre, l'étape de traitement précédant la biologie a été boostée au maximum de ce qui est autorisé.

*M. Toledano* rappelle que lors de la dernière AG, on avait parlé de la problématique du second œuvre déjà posé et du fait que le prestataire allait devoir faire ses corrections dans un bâtiment déjà construit. *M. Maurer* explique que cette problématique touche toutes les entreprises. La solution a été : 1) en réceptionnant les installations, on a demandé à chacune un contrat de maintenance pour le contrôle de l'installation. 2) on a fait passer le bâtiment sous l'expertise d'un huissier pour faire le constat du bâtiment tel quel. Cet huissier reviendra lors de la réception des travaux corrigés pour refaire un constat et s'il y a des détériorations, Suez-Techfina en supportera les frais. *M. Cassetta* demande si les contrats de maintenance seront également à la charge du prestataire. *M. Maurer* confirme que ce sera le cas.

*Mme Petoud* demande s'il y a d'autres questions sur ce sujet. Ce n'est pas le cas. Elle passe donc aux comptes.

- 30, vente de prestations : *Mme Willi* demande comment cela se fait que ce montant ne correspond pas à ce qui est dit dans le rapport d'activités à la page 30. *M. Maurer* confirme qu'on a effectivement produit plus et consommé la même chose qu'en 2024. Il ajoute que le commentaire sur les comptes se fait par rapport au budget qui lui est très conservateur.
- 31.1, autres ventes et prestations de service : pas de remarques.
- 31.2, loyers encaissés : pas de remarques.
- 40, charges de marchandises : pas de remarques.
- 41, prestations et travaux de tiers : pas de remarques.
- 42, charges d'énergie : pas de remarques.
- 43, charges d'élimination : pas de remarques.
- 44, charges de matériel d'exploitation : pas de remarques.
- 50, charges de personnel : pas de remarques.
- 51, autres charges de personnel : pas de remarques.
- 60, charges d'entretien, réparations, remplacement : pas de remarques.
- 61, charges de locaux : pas de remarques.
- 62, assurances-choses : pas de remarques.
- 63, droits, taxes et autorisations : *Mme Willi* demande si la taxe pour les micropolluants restera une fois la STEP terminée. *Mme Petoud* répond que cette taxe tombera une fois la mise en service du traitement des micropolluants et ajoute qu'on a d'ailleurs eu l'automne dernier la confirmation de l'entrée en matière de la Confédération sur la subvention pour cette partie du traitement. *Mme Jaton* fait remarquer que, d'ici-là, et avec le retard pris, on va continuer à payer cette taxe. *M. Maurer* explique que la Confédération va subventionner à 75% le montant, mais que cet octroi s'assortit d'une condition de réalisation dans les 5 ans, durée que nous pourrions allonger moyennant une demande de prolongation en bonne et due forme. *M. Maurer* ajoute pour la bonne compréhension de tous que les 9.- par habitant que nous payons actuellement sont inférieurs aux coûts d'exploitation attendus une fois le bâtiment mis en service. Il ne faudra donc pas s'attendre à des économies de ce côté-là.
- 64, charges d'administration et d'informatique : pas de remarques.
- 65, autres charges d'exploitation : pas de remarques.
- 67, amortissement des immobilisations : pas de remarques.

- 68, charges et produits exceptionnels : *Mme Willi* demande de quoi il s'agit. *M. Maurer* répond qu'il s'agit de dommages à un tiers, en l'occurrence un pêcheur dont les filets avaient été endommagés par des lingettes et autres détritiques.
- 69, charges et produits financiers : pas de remarques.
- 85.1, charges hors période : *Mme Maystre* demande de quoi il s'agit. *M. Maurer* répond qu'il s'agit de l'écart du prix de vente du biométhane entre 2024 et 2025. Ce prix est établi en fonction des coûts complets.
- 85.2, produits hors période : *Mme Maystre* demande s'il y a bien eu moins de dépenses que prévu ? *M. Maurer* confirme, il s'agit bien d'un produit.
- Rectangle bleu : *Mme Petoud* explique que ces chiffres vont se retrouver dans le prochain tableau des comptes d'exploitation. *M. Perrin* indique qu'il n'a pas réussi à reconstituer le montant des charges de personnel. *M. Buchilly* répond qu'il faut additionner les rubriques 301, 303, 304 et 305, puis soustraire 32'261, comme expliqué dans les commentaires de la rubrique 436.

*Mme Petoud* demande s'il y a d'autres questions au sujet de ces comptes. Ce n'est pas le cas.

*Mme Petoud* parcourt le compte d'exploitation 2025 de la CISTEP.

- 301, traitements : pas de remarques.
- 303, cotisation AVS et AC : pas de remarques.
- 304, cotisations à la caisse de pensions : pas de remarques.
- 305, assurance de personnes : pas de remarques.
- 306, autres frais de transport : pas de remarques.
- 309, frais de formation professionnelle : pas de remarques.
- 311, achats de mobilier, matériel, machines et véhicules : pas de remarques.
- 315, entretien de vélos et vélos électriques : pas de remarques.
- 317, déplacements, débours, dédommagements : pas de remarques.
- 318, autres prestations de tiers : pas de remarques.
- 318900, prestations facturées par Epura SA : pas de remarques.
- 318500, divers : pas de remarques.
- 319, impôts, taxes, cotisations et frais divers : pas de remarques.
- 390, imputations internes Epura : pas de remarques.
- 390, imputations internes CISTEP : pas de remarques.
- 435, prestations facturées à Epura SA : *M. Perrin* indique que s'il fait la somme, il n'arrive pas au total indiqué, il manque 6'400.-. *M. Buchilly* répond qu'il y a un problème dans le commentaire, il faut revoir la répartition entre exploitation et projets et administration. Cela sera corrigé et une nouvelle version transmise avec le PV.
- 436, dédommagements de tiers : pas de remarques.
- 439, autres recettes : pas de remarques.
- 441, part à des recettes cantonales : pas de remarques.
- 452, participation des communes aux charges : *Mme Maystre* demande comment est obtenu le total réparti. *M. Buchilly* donne une explication en séance. Le détail du calcul sera ajouté aux commentaires dans les comptes.

Tableau Répartition des charges totales :

- *Mme Petoud* explique les différentes composantes du calcul et demande s'il y a des questions. *Mme Maystre* dit qu'elle a bien compris l'explication, que 2025 est équivalent à 2024 mais pour les communes c'est troublant car cela fait moins que les comptes de l'année passée. *Mme Petoud* explique que c'est inférieur car probablement les surfaces imputables et/ou la consommation d'eau ont baissé. C'est difficile à déterminer car chaque commune est responsable des chiffres qu'elle communique. Cela dit, le Service de l'eau va faire un tableau sur 3 ans comme proposé précédemment pour le budget 2027, ce qui permettra d'avoir une tendance.

Graphique Evolution du coût de revient (2014-2036) :

- *M. Buchilly* présente ce graphique qui est remis à jour lors du bouclage des comptes. Il précise qu'on a cette année rajouté les 1.58 (valeur du coût de revient CHF/m<sup>3</sup> selon

le budget d'Epura SA). *Mme Jaton* demande si on va atteindre les 1.58 avec le budget 2026. *M. Maurer* répond que non car on avait budgété 6 mois d'exploitation de la biologie, ce qui ne sera pas le cas comme expliqué précédemment.

*Mme Petoud* demande s'il y a encore des questions sur ces documents. Ce n'est pas le cas. Les comptes seront donc remis à jour et renvoyés avec le PV.

*M. Buchilly* présente le rapport du Contrôle des finances de Lausanne sur les comptes CISTEP. Ce dernier sera joint au PV.

## **5. AVANCEMENT DES PROJETS STEPACT, LI3**

*M. Maurer* commente les dias n°26 à 31 :

- Dia 28 : 2 films résument bien les travaux particuliers effectués durant l'été 2025 : le premier montre l'installation du 3<sup>e</sup> dégrilleur rotatif à l'entrée de la STEP, et le second l'intervention du prestataire dans le bâtiment de la biologie.
- Dias 29-31 : tous les feux sont au vert pour le démarrage de la construction du nouveau four. Une image de synthèse montre le bâtiment final, qui sera une extension du bâtiment existant. Au niveau de l'état d'avancement, le projet d'ouvrage est terminé, la demande d'autorisation a été faite en mai 2025 et l'enquête publique a passé sans opposition. La demande d'autorisation est maintenant au Canton et on espère recevoir le permis de construire en mai 2026, ce qui donnerait un début des travaux à l'automne. Le four actuel continuera d'incinérer, mis à part un arrêt tout à la fin pour permettre les derniers travaux. Les boues seront envoyées vers les autres incinérateurs valaisan et/ou fribourgeois.

*Mme Petoud* demande s'il y a d'autres questions à ce sujet. Ce n'est pas le cas.

*Mme Petoud* précise qu'il y avait encore un sujet à l'ordre du jour, celui du nouveau bâtiment du service. Comme il est porté par *M. Hildbrand* et au vu de l'absence de celui-ci, le sujet est reporté à la prochaine AG.

## **6. ETAT D'AVANCEMENT DU PROJET AGEV**

*Mme Petoud* envoie régulièrement des informations au groupe sur l'état des votations dans les communes. Toutes les dates des conseils communaux sont agendées. À ce jour, les six communes qui se sont prononcées ont validé le projet. Le timing est respecté jusqu'ici.

## **7. GROUPE DE TRAVAIL TECHNIQUE « COMPTAGE ET FACTURATION DE L'ÉPURATION SANS FOURNITURE D'EAU POTABLE »**

*M. Buchilly* rappelle qu'en 2024-25, il y a eu quelques rencontres avec les communes volontaires sur la gestion des eaux de chantier et le concept de ville-éponge avec des visites sur site.

Il souhaite proposer un nouveau sujet car il y a actuellement une tendance à avoir de l'épuration sur de l'eau pas fournie par le réseau d'eau potable. Il souhaite organiser une demi-journée selon les modalités présentées sur la dia n°32. A la demande générale, *M. Buchilly* enverra un e-mail au groupe d'adresses pour les AG, charge aux communes de le faire circuler pour voir qui est intéressé à participer.

*M. Toledano* informe qu'avec le Canton, Crissier a analysé les eaux de chantiers qui vont à la STEP, et ils se sont rendu compte que la STEP était plus stricte que le Canton dans ses exigences pour accepter de telles eaux. Il aimerait bien que ce sujet soit intégré au groupe de travail proposé. *M. Buchilly* répond que le Service de l'eau est en train de travailler là-dessus et propose de partager ces réflexions avec le groupe de travail. C'est en ordre pour tout le monde. Cela sera intégré au prochain groupe de travail.

## **8. DATE ET LIEU DE LA PROCHAINE ASSEMBLÉE**

Au vu du changement de législature, une discussion a lieu s'il est besoin de faire une AG extraordinaire en juin ou non, notamment pour élire un·e nouveau·elle président·e. Il est conclu qu'on attendrait de voir le résultat des élections et qu'on déciderait à ce moment-là.

La prochaine AG aura lieu **le 16 septembre 2026 à 17h à la STEP de Vidy**, avec une visite préalable du chantier à 16h pour les nouveaux·elles élu·e·s.

## 9. DIVERS

*Mme Petoud* annonce le départ à la retraite de *M. Grunauer* au 30 mars 2026. Elle le remercie pour son travail et son engagement. C'est *M. Giordano* qui reprendra le poste et elle le laisse se présenter.

*Mme Petoud* remercie les participant·e·s et lève la séance à 19h33. L'assemblée est conviée à un apéritif.

Pour rédaction

Isabelle Burgy

### Annexe :

- Présentation PowerPoint du secrétariat CISTEP
- Nouvelle version des comptes 2025
- Rapport du Contrôle des finances de Lausanne sur les comptes CISTEP